

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Jean-Charles ORSUCCI AU NOM DU GROUPE
« ANDA PER DUMANE ».

OBJET : DISPOSITIF D'ACCUEIL DES REFUGIES

VU la délibération n° 15/248 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le dispositif d'accueil des réfugiés et affectant les fonds associés adoptée à l'unanimité,

CONSIDERANT la fermeture des ports italiens aux bateaux de migrants,

CONSIDERANT que la situation des migrants est une situation qui nous concerne tous,

CONSIDERANT les déclarations de Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse et de Monsieur le Président du Conseil Exécutif sur l'Aquarius,

CONSIDERANT les déclarations de Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse sur le Lifeline,

CONSIDERANT la culture d'accueil de la Corse,

CONSIDERANT que la Corse doit prendre sa part dans la gestion des migrants,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME être favorable à l'accueil de migrants,

DEMANDE la création d'une commission ad hoc, composée de membres de l'assemblée de Corse, de présidents d'intercommunalités, de maires et des services de l'Etat chargée de trouver des solutions pour un accueil efficace des migrants.